



Collectivité
Territoriale
de Guyane

Guyane:

**Terre de Culture, de Patrimoine,
de Transmission et d'Identités**

« Gardiens d'hier, Acteurs de demain »

**Soutien à la connaissance, la transmission et la valorisation du patrimoine
matériel et immatériel**



Préambule

La Collectivité Territoriale de Guyane exerce des missions de connaissance, d'étude, de collecte, de restauration, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Le schéma territorial du développement culturel (STDC), voté par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), en assemblée plénière le 16 décembre 2020 est un document d'orientations politiques et opérationnelles qui s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Valoriser la culture en tant que vecteur des identités de Guyane. La première orientation de la politique vise à mieux connaître, transmettre et valoriser nos héritages culturels pour construire une culture commune.

- Affirmer la culture comme levier de développement économique

- Développer la culture dans une perspective de plus grande équité

- Innover et coopérer dans une démarche durable

La collectivité accompagnera les porteurs de projet qui participent à la promotion des cultures et à l'attractivité des territoires sur des opérations structurantes en s'appuyant sur :

- Le règlement des aides culturelles, approuvé en assemblée plénière le 17 juin 2020
- Le schéma de développement culturel approuvé en assemblée plénière le 16 décembre 2020
- Le règlement général des appels à projets "Guyane : terre de Culture, de Patrimoine, de Transmission et d'Identités" approuvé en assemblée plénière le 19 décembre 2024

Les projets sélectionnés doivent répondre à un ou partie des enjeux ci-dessous :

- De rééquilibrage territorial - territorialisation des actions,
- De formation des acteurs culturels
- De préservation, de valorisation et de transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment auprès de la jeunesse et plus largement des publics sensibles
- De préservation, sauvegarde et transmission des langues régionales de Guyane
- De reconnaissance de l'histoire et des savoir-faire guyanais

Appel à projets « Gardiens d’hier, Acteurs de demain »

Soutien à la connaissance, la transmission et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel

Les thèmes d'intervention 2025

Les projets devront porter sur les thèmes ci-dessous. Une attention particulière sera accordée aux thèmes 1 et 2.

Résistance
Parcours de vie
Histoire d’un territoire, d’un site,
d’un quartier, etc.)

1. Histoires de Guyane



Ces projets alimenteront notamment la démarche actuelle d’inscription à l’UNESCO du bouillon d’awara et plus largement viseront à renforcer sous l’angle patrimonial la connaissance et la transmission sur l’astrocaryum vulgare et ses dérivés auprès de tous les publics.

2. Actions de valorisation, sauvegarde, transmission de la connaissance sur l’“astrocaryum vulgare” (awara)



Figures mythiques, historiques, sociales, coutumières, politiques, artistiques etc.

3. Femmes et hommes de Guyane



Tembé
Ciel de case
etc.

4. Arts graphiques amérindiens et businenges



Céramique,
vannerie,
sculpture,
architecture,
etc.

5. Pratiques artisanales traditionnelles



Les grands principes de l'appel à projets

Objectif

- Par ce dispositif, la Collectivité Territoriale de Guyane décide de soutenir les projets de valorisation, de préservation, de transmission du patrimoine matériel et immatériel de la Guyane

Territoires éligibles

- Ensemble du territoire de la Guyane. Une priorité sera accordée aux zones isolées.

Bénéficiaires de l'aide

- Associations loi 1901
- Autoentrepreneurs, artistes déclarés
- Universités, centres de recherche
- Etablissements d'enseignement
- Les porteurs de projets doivent justifier au minimum d'une année d'existence et d'expérience dans le respect de la législation en vigueur.

Projets éligibles

- actions de transmission et valorisation du patrimoine immatériel ;
- soutien à l'organisation de manifestation scientifiques en rapport avec le patrimoine guyanais (ex : colloques) ;
- création et renouvellement d'expositions sur le patrimoine local (hors édition, audiovisuel) ;
- soutien aux projets et aux structures de médiation et d'éducation
- soutien à la création d'outils numériques pédagogiques, de médiation

Projets inéligibles

- Projets à but exclusivement commercial ou lucratif.
- Projets individuels sans portée collective ou communautaire.
- Projets non ancrés en Guyane ou sans impact sur le territoire guyanais.
- Projets de simple reproduction d'initiatives existantes sans innovation ou adaptation locale.

Nombre de projets

- Le porteur pourra proposer deux dossiers maximum.

Taux et montant maximal d'intervention

- 80% du coût total du projet.
- Aides plafonnées à 8 000 €.
- **Enveloppe prévisionnelle dédiée au dispositif : 80 000 €**

Critères d'éligibilité

- Action de sensibilisation du jeune public de Guyane au patrimoine
- Qualités reconnues des porteurs et intervenants
- Valeur scientifique et pédagogiques des contenus du projet au regard des publics visés
- Valorisation financière des personnes transmettant la connaissance (indemnisation, partenariat officiel, bourses, coproduction, partage de bénéfices...)
- Accès public aux aménagements, collections et évènements
- Ancrage dans le territoire, territorialisation du projet en cohérence avec le schéma territorial de développement culturel

Dépenses inéligibles

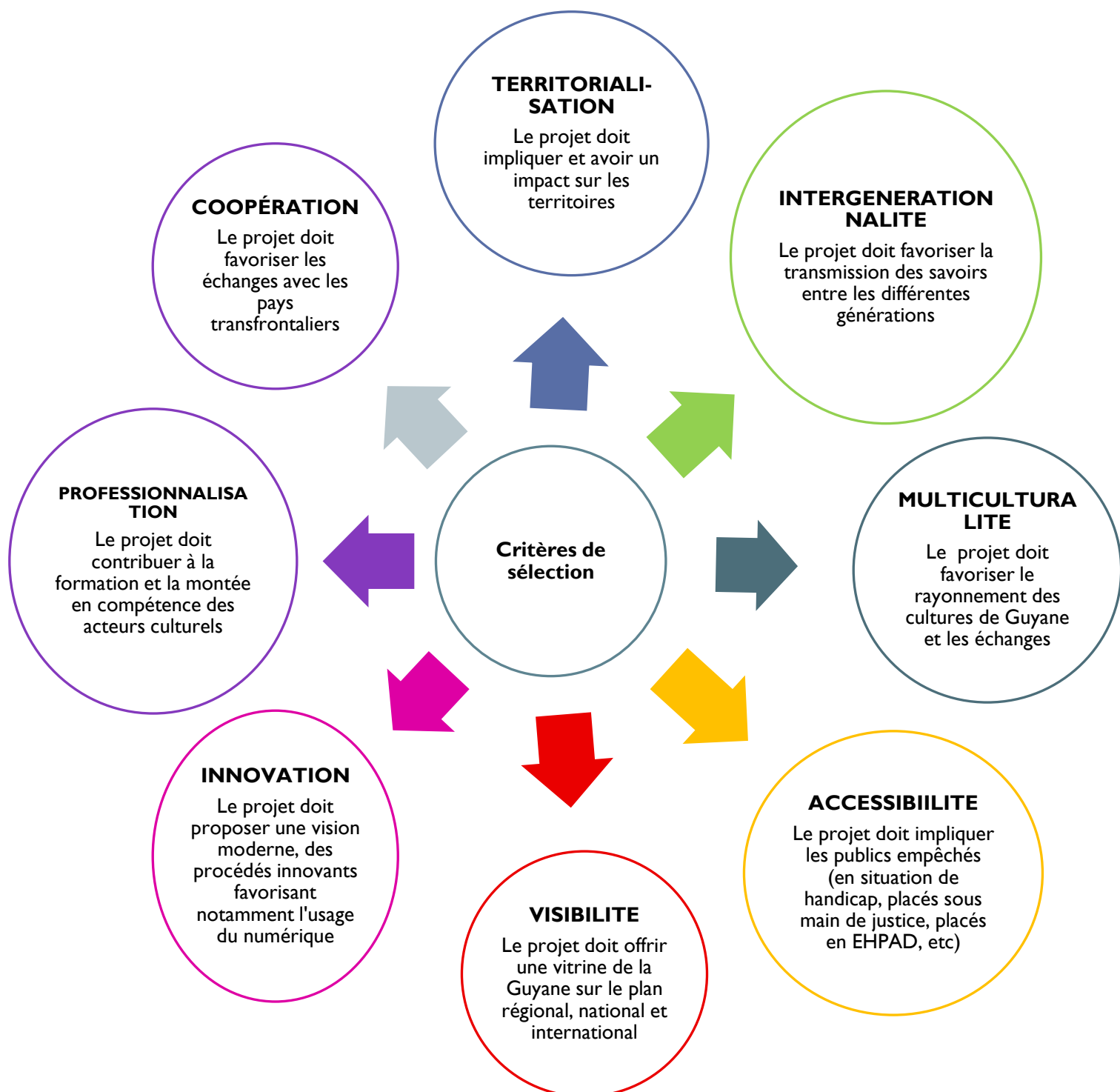
- Frais de fonctionnement récurrents non liés au projet (loyer, électricité, téléphone).
- Achat d'équipements non dédiés spécifiquement au projet.
- Amortissement de matériel non lié au projet.
- Dépenses personnelles des porteurs de projet.
- Dépenses non justifiées ou non conformes aux objectifs du projet.

Dépenses éligibles

- Achat de matériel pédagogique et technique (enregistreurs, caméras, logiciels).
- Frais de déplacement liés aux actions de terrain (missions, rencontres).
- Location de salles et d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- Conception et impression de supports de communication et de sensibilisation.
- Développement de contenus numériques (applications, sites web dédiés).
- Traduction et adaptation culturelle de supports pédagogiques existants.
- Accompagnement méthodologique et conseil en gestion de projet linguistique.
- Dépenses de documentation et de recherche (achat de livres, abonnements).
- Frais de communication pour la promotion du projet (affichage, réseaux sociaux, relations presse).

Critères de sélection :

- Projet transmis dans les délais impartis par l'appel à projets
- Budget prévisionnel à l'équilibre
- Le porteur de projet devra inscrire son action dans 5 orientations politiques minimum parmi les 8 proposées ci-dessous :



Programmation culturelle de la Collectivité Territoriale de Guyane

La Collectivité coordonne et met en place une programmation culturelle annuelle qui s'articule autour des temps forts suivants :

| Opération | Dates prévisionnelles |
|--|---|
| Nuits de la lecture | 23 au 26 Janvier 2025 |
| Journée internationale des langues maternelles | 19 février 2025 |
| Journées goût et saveurs de Guyane | 4 avril au 16 avril 2025 |
| Journées Mémoire Résistances et abolition | 30 mai au 10 juin 2025 |
| Partir en livre | 18 juin au 20 juillet 2025 |
| Journée des Peuples Autochtones | 9 août 2025 |
| Journées Européennes du patrimoine | 20 et 21 septembre 2025 |
| Journée Créoles | 13 au 28 octobre 2025 |
| Pagra-Liv au Grand Marché de Noël | 1 ^{er} week-end de décembre 2025 |

Les projets s'inscrivant ou tenant compte des thématiques de cette programmation seront valorisés.

Indicateurs de résultats (quantifiables, mesurables) :

Indicateurs d'impact territorial et social

- Niveau d'implication des communautés locales dans le projet.
- Contribution du projet à la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Effet du projet sur la transmission, la préservation et la valorisation du patrimoine.
- Influence sur les pratiques éducatives (ex. intégration dans les écoles).
- Renforcement du lien social et interculturel entre les communautés.

Indicateurs qualitatifs

- Niveau d'appropriation des connaissances par les bénéficiaires (évaluations post-événement, enquêtes de satisfaction)
- Renforcement des compétences locales (formation des acteurs, transfert de savoir-faire)
- Pérennisation des initiatives (projets poursuivis après la fin du financement)
- Innovation dans les méthodes de transmission (utilisation de technologies numériques, nouveaux formats de médiation)
- Impact sur l'identité et la cohésion sociale (témoignages, dynamiques communautaires renforcées)

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets soutenus (par catégorie : patrimoine matériel/immatériel, type d'acteurs impliqués, etc.)
- Nombre de bénéficiaires directs et indirects (population touchée, participants aux actions de sensibilisation, etc.)
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (conférences, ateliers, expositions, événements)
- Nombre de contenus produits (publications, vidéos, expositions, articles, podcasts, etc.)
- Nombre de partenariats noués (associations, institutions, entreprises)
- Augmentation du nombre de visiteurs sur les sites patrimoniaux ou lors d'événements culturels
- Nombre d'artisans ou de détenteurs de savoir-faire impliqués dans la transmission